



FIN D'UNE LOCATION – ACCORD À L'AMIABLE

ENTRE LE LOCATEUR ET LE LOCATAIRE

La présente est un accord à l'amiable entre le locateur et le locataire.

Adresse de l'unité locative

Numéro d'appartement (facultatif)	Adresse	
Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal

Renseignements sur le locateur

Nom complet tel qu'il apparaît dans la convention de location

Adresse

Numéro d'appartement (facultatif)	Adresse	
Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal
Téléphone	Courriel	

Renseignements sur le locataire

Nom complet tel qu'il apparaît dans la convention de location

Adresse

Numéro d'appartement (facultatif)	Adresse	
Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal
Téléphone	Courriel	

Signatures

Le locataire doit avoir libéré les lieux au plus tard à 13 h ce jour-là.

AAAA - MM - JJ

Signature du locateur

AAAA - MM - JJ

Date

Signature du locataire

AAAA - MM - JJ

Date

- La présente **n'est pas** un avis de fin de location.
- Ni le locateur ni le locataire n'a l'obligation de signer cet accord volontaire pour mettre fin à la location.
- En signant la présente, le locateur et le locataire comprennent et acceptent que la location prendra fin et qu'aucun autres droits ou obligations entre eux ne pourra intervenir, mis à part la date de fin de la location.
- Le locateur et le locataire doivent conserver une copie du présent accord.
- Pour en savoir plus, consultez le yukon.ca/fr.

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et communiqués conformément aux alinéas 15a) et 15c) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et à la Loi sur la location résidentielle. Ils seront utilisés aux fins d'application de ces lois et de leurs règlements. Pour en savoir plus sur la collecte des renseignements personnels, communiquez avec le Bureau de la location résidentielle par courriel à rto@yukon.ca; par la poste à C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6; ou par téléphone au 867-667-5944.